

**FGM**  
**HEBDO**

DOCUMENTATION  
Fédération  
Généraliste de la Métallurgie

**FGM CFDT**

- Que 1980 « soit bien » ! 1
- La situation à USINOR DENAIN 1 - 2
- L'enjeu du spatial 3 - 4
- Chantage chez MAVILOR 3
- Abonnements à la Presse Fédérale 4

## 1980 SERA BIEN !

Une nouvelle année qui commence : c'est, bien sûr, l'occasion pour la F.G.M.-C.F.D.T. d'adresser ses Meilleurs Vœux à tous ses militants...

Que sera cette année 1980 ? Sans doute les difficultés économiques et sociales vont continuer et nous devons nous attendre à de nouveaux problèmes d'emploi, de pouvoir d'achat... Toutefois pour les militants C.F.D.T., l'horizon est moins sombre qu'il n'y paraît, lorsqu'on songe au chemin parcouru en 1979 : resyndicalisation de notre action ; montée des luttes pendant le dernier trimestre se traduisant par de premiers résultats, certes partiels, mais non négligeables dans le contexte actuel ; renforcement de l'audience de notre organisation qui devrait déboucher sur des résultats en matière de syndicalisation...

En ce début 1980, il s'agit de persévérer dans tous les efforts consentis en 1979 : affermir notre pratique syndicale, retrouver partout le chemin de l'action et obtenir ainsi les meilleurs résultats possibles en rapport à l'attente des travailleurs, continuer à mettre à l'ordre du jour de nos priorités la syndicalisation, le collectage régulier, le débat permanent avec nos adhérents et tous les travailleurs...

En retrouvant tout son tonus d'organisation syndicale, en poursuivant la réflexion sur un syndicalisme adapté à notre époque quant à ses objectifs et modes d'action, la C.F.D.T. aborde 1980 dans de bonnes conditions. Ainsi, tout nos militants voient leur capacité renforcée pour affronter avec efficacité les rigueurs de la vie sociale de cette nouvelle année : par notre action, faisons en sorte que « 1980 soit bien » !

## USINOR-DENAIN : DONNÉES D'UN CURIEUX CONFLIT

La presse a beaucoup parlé, une fois n'est pas coutume, d'un conflit particulier, celui d'Usinor-Denain, cette entreprise sidérurgique touchée par la restructuration et les suppressions d'emplois.

Conflit particulier, car il a vu s'affronter beaucoup plus les organisations syndicales entre elles, que contre la direction : cela s'explique par l'attitude et les pratiques antidémocratiques et sectaires de la C.G.T. dans cette action et l'omniprésence du Parti Communiste, qui est apparu comme le véritable initiateur de méthodes d'action suicidaires.

La situation se « normalise », si l'on peut dire, en ce début d'année, mais ce conflit laissera hélas des traces : que d'énergie gaspillée, alors que les sidérurgistes d'Usinor-Denain auraient tant eu besoin d'une action unitaire responsable pour la sauvegarde de leurs intérêts véritables.

### Rappel succinct des faits

Le vendredi 23 novembre 1979, 5 002 lettres sont envoyées aux travailleurs de Denain. Elles annoncent que :

- 1 176 resteront au train à bandes ;

- 103 seront maintenus pour des raisons de service ;
- 48 volontaires ont accepté des mutations à Montataire, Dunkerque, Mardyck, etc. ;
- 1 644 verront leur emploi supprimé d'ici à juillet 1980.

Les autres seront mis en cessation d'activités anticipée (C.A.A.) : les 55 à 60 ans, ou en dispense d'activité volontaire (D.A.V.) : pour les 50 à 55 ans.

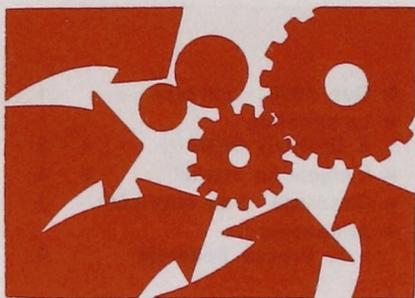
**La C.F.D.T. est la première à proposer une action contre les mutations imposées et pour le respect des dispositions, contenues dans la Convention de Protection Sociale.**

A partir du 25 novembre, un tract est diffusé et appelle à l'action les travailleurs :

- le mardi 27 novembre : 2 heures en fin de poste ;
- le mercredi 28 novembre : 4 heures en fin de poste ;
- le jeudi 29 novembre : montée à Lille des sidérurgistes pour faire pression sur le Comité Tripartite de Bassin qui se réunit à la préfecture.

Le 27 novembre 1979, la C.G.T. à 14 heures, lors du changement de poste, bloque les cars qui transpor-





tent le personnel. Elle organise un meeting de 350 à 400 personnes, fait voter l'occupation : en commençant par le train à bandes et les bureaux, 150 à 200 grévistes vident les lieux et arrêtent les installations.

Au meeting, sont présents des militants C.G.T., mais aussi des membres du P.C.F. de Denain, de l'U.F.F., des retraités d'Usinor, etc. qui votent avec les travailleurs !

Dans un tract, la C.F.D.T. s'oppose à l'occupation (non à l'action), car ce moyen est inadapté à la réalité, face au problème posé (risque d'arrêt prématuré des installations, alors que l'action antérieure avait permis justement d'obtenir un sursis d'un an pour cet arrêt !).

Le 28 novembre, au meeting, l'inter syndicale, composée de la C.F.D.T. - F.O., C.F.T.C., C.G.C. intervient mais ses porte-parole sont conspués : 350 travailleurs reconduisent « l'action » avec l'apport extérieur...

Le 30 novembre, 250 travailleurs sont au meeting C.G.T. : ils ne seront jamais plus de 400 à 450, sauf le 3 décembre : les maires ont mis à la disposition de la C.G.T. des cars pour ramasser le personnel (1 000 à 1 200 sont présents). Le vote a lieu : les pour et les contre se partagent. Les contre sont, sans aucun doute, plus nombreux, mais la C.G.T. « remercie alors les personnes courageuses qui se sont prononcées » et déclare la poursuite de l'occupation !

Depuis le vendredi 30 à 22 heures, la direction à lockouté, après une convocation de C.E. à la chambre patronale de la Sidérurgie à Valenciennes. La C.G.T. ne s'est pas présentée. La C.F.D.T. non plus, ni les autres organisations (le délai de convocation n'étant pas respecté). Le tribunal des référés, le 1<sup>er</sup> décembre, se juge incompetent sur la plainte déposée par la C.F.D.T., la C.G.T. et la C.G.C. contre le lockout estimé illégal par les 3 organisations.

La C.F.D.T. et les autres organisations ont obtenu un rendez-vous avec le P.D.G. le jeudi 6 décembre : ce rendez-vous concerne les effectifs du train à bandes. Des promesses avaient été faites pour maintenir

1 325 travailleurs. En réalité, les envois de lettres n'en prévoient plus que 1 176. Ce jour-là, la Direction revient sur ses positions et annonce que 149 travailleurs supplémentaires seront maintenus aux effectifs et qu'une deuxième lettre leur sera envoyée.

Le lendemain, la C.G.T. s'octroie ce résultat et traite comme de coutume, la C.F.D.T. de collusion avec la direction...

Le 7, la C.F.D.T. avec les 3 syndicats, tient un meeting : 600 travailleurs sont présents et décident d'un vote à bulletin secret le mardi 11 décembre.

Le 8 décembre, le P.C. et la C.G.T. organisent seuls une manifestation à Valenciennes : 1 500 personnes (le 16 février 1979, les 5 organisations avaient rassemblé quelque 70 à 80 000 personnes).

La C.G.T. fait savoir qu'elle organisera un vote à bulletin secret le mercredi... 12 décembre 1979, comme par hasard !!!

Les 1<sup>er</sup> et 2 décembre, comme les 8 et 9 décembre, des voitures radio sont venues conspuer des militants C.F.D.T. à leur domicile : c'est cela l'ambiance à Denain !

### La C.F.D.T. n'occupe pas : pourquoi ?

La Direction veut fermer l'usine. Celle-ci est condamnée pour juillet 1980. Son occupation dans ce sens a un risque énorme : celui de précipiter la fermeture — alors que pour la C.F.D.T. il s'agit de prolonger les installations au moins jusqu'à la soudure avec les nouveaux emplois promis (et imposer véritablement les créations d'emplois en quantité, qualité nécessaires avec leur localisation sur le site).

Lip-Teppaz ont été occupés parce que la production permettait de continuer à vendre, et à faire vivre les travailleurs. Que fera-t-on des lingots ou des brames d'acier ? La production peut être transférée ailleurs. Or, dans les autres établissements, la C.G.T. ne mobilise personne et ne fait rien pour soutenir Denain.

C'est donc une action « cul de sac » sans issue comme l'ont été les occupations du « France » et des minéraliers de fer et de charbon, quelques semaines plus tôt.

Toute l'expression du P.C. et de la C.G.T. consiste à dénigrer la C.F.D.T. et la signature de la convention sociale (qui pourtant évite toute situation de chômage des sidérurgistes, à la fin du plan de restructuration).

D'autre part, les sidérurgistes estiment que les installations notamment les mélangeurs et les hauts

fourneaux risquent de se détériorer rapidement en cas d'arrêt prolongé des installations (cet argument est repris par la direction pour d'autres raisons que l'on devine).

Pour toutes ces raisons, la C.F.D.T. a estimé ce type d'action minoritaire, catastrophique. De plus, par cette action sans lendemain, le P.C. et la C.G.T. ont pris la responsabilité de diviser les travailleurs et de réduire les forces restantes pour une action nécessaire, à développer face à la Direction. C'est cela qui est le plus grave pour la C.F.D.T.

### Sur quoi se bat la C.F.D.T.

- Pour le maintien de la production à Denain, afin de faire au moins la soudure avec les nouveaux emplois.
- Pour l'application (et donc pour l'action) de la Convention sociale que les patrons interprètent avec restriction.

- Contre les mutations imposées.
- Pour développer l'action vers les lieux de décision :

— la direction d'Usinor ;

— le comité tripartite de Bassin qui s'est réuni grâce à l'action de la C.F.D.T. ;

— l'U.I.M.M. où se négocient les problèmes posés par l'application de la convention...

### Quelques précisions

- Le 12 décembre, par 1 550 voix contre 286, les sidérurgistes d'USINOR-DENAIN se sont prononcés contre l'occupation de l'usine. La C.G.T. a boycotté cette consultation organisée par les autres syndicats à bulletins secrets et continué à faire voter l'occupation par des « assemblées générales » de 4 à 600 personnes (dont certaines inconnues aux effectifs !).

- La F.G.M. - C.F.D.T. a fait une déclaration à la presse dénonçant le comportement de la C.G.T. à USINOR-DENAIN et contenant un appel solennel à cette organisation pour que soient réunies les conditions d'un véritable débat démocratique devant les travailleurs.

- Devant les innombrables pressions morales, et parfois physiques, exercées par la C.G.T. à l'encontre des militants C.F.D.T., la F.G.M. - C.F.D.T. a écrit à la F.T.M.-C.G.T. pour que cessent ces pratiques. De même l'Union Métaux C.F.D.T. Nord est intervenue auprès de son homologue C.G.T. alors que des responsables de celle-ci avaient pris la tête de véritables opérations de commandos pour empêcher la C.F.D.T. de s'exprimer (notamment le 27 décembre, au cours d'un meeting C.F.D.T. dans l'usine).

Au sujet du lancement d'ARIANE :

## L'ENJEU DU SPATIAL

Pour la C.F.D.T. l'autonomie de décision d'un pays dépend de sa capacité de choisir son mode de société et des moyens qu'il se donne pour perfectionner son développement : l'industrie du spatial est un élément clef pour l'avenir.

Les communications par satellites vont prendre une prépondérance sur les autres moyens de communication et vont faire éclater les frontières de l'informatique et de l'enseignement.

L'objectif de la C.F.D.T. est le développement d'une société où l'informatique et l'enseignement soient facteurs d'égalité et de liberté pour tous. Une information contrôlée par les puissances financières est un instrument de manipulation de l'opinion. De même, un enseignement subordonné aux intérêts du patronat et à sa hiérarchie des valeurs assure la reproduction de la société inégalitaire dans laquelle nous vivons.

En ce sens, les choix des gouvernements dans le domaine spatial éclairent leur volonté réelle d'autonomie politique et culturelle ainsi que sur les rapports sociaux qu'ils veulent maintenir et créer.

Les récentes orientations sur le plan industriel ne sont pas seulement le résultat d'appréciation technique mais de décisions prises au plus haut niveau politique sans débat public. Après avoir été un domaine axé sur la recherche et financé par les crédits publics, l'espace devient un marché véritable que le gouvernement abandonne exclusivement aux sociétés privées à l'affût des profits.

En France, le C.N.E.S. (organisme public), la S.N.I.A.S. (société nationalisée architecte industriel), la S.E.P. (Motoriste - société privée à majorité de capitaux contrôlés par l'Etat) ont étudié les lanceurs et satellites expérimentaux et se voient enlever toute responsabilité et maîtrise d'œuvre au bénéfice de sociétés ou d'organismes dominés par les capitaux privés.

### L'Etat actuel des restructurations

#### a) Lanceurs : ARIANE

Après l'échec du programme européen, le gouvernement français a mené une bataille pour la construction d'un lanceur permettant de sau-

vegarder une autonomie d'utilisation des futurs satellites européens. Aujourd'hui un lanceur européen existe avec ARIANE.

Mais au début 80 est créée une société privée française ARIANESPACE pour la production, la commercialisation et l'exploitation de la fusée européenne « ARIANE ». Ainsi, les responsabilités de l'E.S.A., organisme contrôlé par les gouvernements, sont officiellement transférés dans le domaine privé.

#### b) Satellites

Les dernières décisions prises par le gouvernement français recourent le même schéma.

Les perspectives du marché des satellites de télécommunication sont considérables. L'Inde, l'Indonésie, la Colombie et les pays Arabes ont déjà décidé de se doter de leurs propres systèmes de télécommunications spatiales. D'autres pays (Brésil, Chine, Australie) vont suivre.

En la choisissant comme maître d'œuvre de TELECOM 1, le gouvernement place la société MATRA en position favorable pour la conquête d'un marché international.

C'est le résultat d'une politique délibérée cherchant à sortir les organismes officiels (E.S.A., C.N.E.S.) des centres de décision pour offrir le marché de la télématique (liaisons inter et intra-entreprises, transfert de fichiers entre ordinateurs, vidéo conférences, télécopies... et des télécommunications au secteur privé.

La S.N.I.A.S. malgré ses acquis techniques et sa compétence dans la gestion de programmes largement concurrentiels, se voit éliminée des maîtrises d'œuvre pour placer MATRA en position hégémonique et assurer à long terme l'emprise du groupe FLOIRAT-CHASSAGNY sur l'audiovisuel en France et sur une partie du marché mondial de la télécommunication et de la télématique (sans parler du marché des téléviseurs).

Les gouvernements français et allemands court-circuitent toute politique industrielle européenne ont empêché la réalisation de satellites de télévision directe par l'E.S.A. Ils réservent ainsi un marché à leurs industriels sans aucune considération sur la nécessité de dépasser le cadre national pour développer une coopération européenne indispensable. (Suite page 4)

## échos

### MAVILOR (Loire) : LE CHANTAGE !

MAVILOR à St-Chamond (Loire) : une entreprise du groupe Marine-Firming spécialisée dans la production de vilbrequins automobiles (notamment moteurs Diesel) et qui emploie environ 1 800 salariés.

Déjà, il y a quelques mois, un conflit assez dur a lieu : il s'agit pour les sections C.F.D.T. et C.G.T. de lutter contre la remise en cause des droits syndicaux, pour la garantie du pouvoir d'achat et de l'emploi : comportement très intransigeant de la direction à l'époque avec toutefois, quelques concessions à l'issue du conflit, notamment sur la levée de sanctions. Mais une section F.O. en profite pour s'implanter dans l'entreprise à partir des éléments non grévistes : aux élections professionnelles, la C.F.D.T. souffre de cette présence, d'autant plus que le nouveau « syndicat » n'avoue ni ses véritables origines ni ses motivations réelles.

Et voici que le 10 décembre, une nouvelle grève éclate. Il s'agit à nouveau pour la C.F.D.T. et la C.G.T. de défendre le pouvoir d'achat, la direction prétendant limiter la hausse générale des salaires bien en-dessous de l'évolution officielle du coût de la vie, allant jusqu'à déclarer que les salaires de MAVILOR sont trop élevés ! Et, détonateur qui met le feu aux poudres, cette direction se met à pratiquer un chantage très particulier : « si les organisations syndicales n'acceptent pas une trêve sociale de plusieurs mois sur ces bases, l'entreprise renonce à une commande importante passée par FORD, ce qui conduira à des suppressions d'emploi... ». Et, toute une campagne est orchestrée, avec l'appui de F.O., pour montrer que la C.F.D.T. et la C.G.T. conduisent l'entreprise à sa perte ! De nombreuses sanctions (dont la demande de licenciement de plusieurs délégués C.F.D.T. et C.G.T.) sont prises pour détourner la lutte de ses objectifs initiaux, alors que F.O. et la C.G.C. organisent quelques 200 non grévistes...

Depuis le 10 décembre, c'est l'impasse : la direction refuse de négocier, dénonce le rôle conciliateur des services départementaux du Travail, ne répond pas aux sollicitations des élus de la vallée du Gier...

De ce fait, elle cherche avant tout à briser les deux syndicats C.F.D.T. et C.G.T. pour n'avoir plus comme interlocuteur que la section F.O., toute dévouée. Pendant les fêtes de fin d'année, les grévistes ont « réveillonné » dans les locaux occupés et poursuivent leur action pour la satisfaction de leurs revendications, et la levée des sanctions.

Grâce aux moyens développés au titre de SPOT et TELECOM 1, MATRA peut postuler aujourd'hui pour les réalisations du satellite français T.D.F.1. (satellite de télévision directe construit par la R.F.A.) et T.V.LUX du Luxembourg. D'ores et déjà, un appel d'offres est prévu pour T.D.F.1. et il est envisagé d'associer la société EUROPE 1 (radio périphérique) à la gestion de T.V.LUX.

### c) Stations terrestres

Dans ce domaine, le G.I.E. TELSPACE formé par les deux géants français de l'électronique et de l'électromécanique, THOMSON/S.F. et C.G.E. (C.I.T. ALCATEL) s'est imposé comme le second constructeur mondial derrière la firme japonaise NIPPON ELECTRIC CY (N.E.C.) mais largement devant la firme américaine I.T.T.

TELSpace vient de conclure un protocole de coopération avec la société NEYRTEC (Groupe ALSTHOM/ATLANTIQUE).

## Les problèmes des travailleurs du spatial

L'euphorie du lancement d'ARIANE et du lancement des programmes TELECOM 1 et T.D.F.1. ne doit pas masquer certaines réalités :

### a) L'emploi

Les salariés du spatial représentent 10 % du personnel de la branche aéronautique et spatiale. **La politique d'emploi dans ce secteur est caractérisée par une utilisation massive de l'intérim, des contrats**

### à durée déterminée et de la sous-traitance.

40 à 50 % du personnel C.N.E.S. est intérimaire ou travaille dans des entreprises de sous-traitance.

50 % du personnel S.E.P. est intérimaire ou a un contrat à durée déterminée.

La S.N.I.A.S. développe les contrats à durée déterminée de 2 ans.

Le patronat du spatial, comme dans de nombreuses branches industrielles, veut faire varier ses effectifs selon « son bon vouloir ». Il cherche à échapper aux contraintes des accords sur l'emploi.

La création de G.I.E. (Groupe d'Intérêt Economique) favorise également l'éclatement et la division des salariés. Aucune législation ne prévoit leur représentation auprès de la direction des G.I.E. : plus de délégué du personnel, plus de comité d'établissement, plus de comité d'hygiène et sécurité...

### b) Les conditions de travail

Les travailleurs réclament du temps pour vivre et les directions répondent : horaires variables, contrôle des présences par l'informatique, extension du travail en équipes.

La réduction du temps de travail et l'avancement de l'âge de la retraite sont repoussés.

Le travail au temps est toujours considéré comme le critère de base pour obtenir une meilleure compétitivité.

## Les revendications de la F.G.M.

Face à la situation industrielle et sociale du SPATIAL, la F.G.M. demande :

- un contrôle public des activités de cette branche dans le cadre des nécessaires accords de coopération entre les entreprises participant aux différents programmes en affirmant la vocation :

- du C.N.E.S. à la coordination de la politique spatiale française ;

- du secteur contrôlé par l'Etat à la responsabilité de maître d'œuvre industrielle.

- Une politique d'emploi à long terme par :

- la définition d'un programme spatial (lanceurs et satellites) national et européen résultant d'un débat public où les choix politiques seraient clairement posés permettant aux organisations syndicales de se faire entendre ;

- la réduction massive du temps de travail (abaissement programmé des horaires vers les 35 heures hebdomadaires) ;

- l'embauche ferme de salariés et non l'utilisation de personnels soumis à l'intérim ou à des contrats à durée déterminée.

Cette dernière pratique laisse les travailleurs dans l'instabilité, la crainte du chômage et ne permet pas la création d'équipes soudées et dynamiques, élément essentiel d'une politique industrielle.

# EN BREF EN BREF EN BREF

## PRESSE FÉDÉRALE : OBJECTIFS ET ÉCHÉANCES

Alors que la presse extérieure passe sous silence, ou déforme très souvent, les positions et actes de notre organisation syndicale, notre presse (fédérale et confédérale) constitue l'outil d'action irremplaçable pour l'ensemble de nos militants. Or, trop nombreux encore sont ceux qui ne possèdent pas cette information et se trouvent désarmés, soit pour affronter l'adversaire, soit pour résister aux partenaires syndicaux soucieux d'imposer une démarche stratégique différente de la nôtre, soit pour prendre toute leur place et leur responsabilité dans le débat interne à notre organisation (définition démocratique de notre démarche, de nos objectifs, de nos modes d'action).

Toutes nos sections syndicales, tous nos syndicats sont appelés à corriger cette lacune en prenant en charge l'objectif de la F.G.M.-C.F.D.T. : chaque militant abonné à une publication syndicale, fédérale ou confédérale (Bulletin du Militant et Syndicalisme Hebdo). En 1980 tous nos délégués devraient au moins recevoir le BM Mensuel, réalisé à leur intention... Malgré, toute leur bonne volonté, des militants sous-informés sont placés dans de mauvaises conditions pour remplir efficacement leur rôle, pour conduire leur action : il est bien de la responsabilité collective des sections et syndicats de fournir à tous leurs militants, une base minimum pour occuper toute la place qui leur revient dans la réflexion, le débat, l'action !

Les formules d'abonnements 1980 sont de nature à permettre à nos organisations, de faire un effort dans ce sens : la répartition plus collective de l'information, donc des tâches et des responsabilités.

Notamment, en utilisant les possibilités offertes à travers le budget du Comité d'Entreprise, de nombreuses sections ont déjà accompli cet effort qu'il faut élargir à d'autres organisations qui possèdent les mêmes moyens ou qui ont la volonté de les trouver.

A noter que les abonnements 1979 continuent à être servis jusqu'au BM Mensuel de janvier (nouvelle formule). Les abonnements 1980 seront servis à partir de ce BM Mensuel qui paraîtra fin janvier et portera le n° 174.

Le BM Hebdo n° 175 sera expédié aux seuls abonnés 1980.

- BULLETIN DU MILITANT F.G.M.-C.F.D.T.

- Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS  
Tél. 247.74.00

- Le directeur de la publication : Jean LAPEYRE

- Composition et impression :

Est-Imprimerie, ZAC Tournebride - 57160 MOULINS-LÈS-METZ.

- Abonnement : 90 F par an.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

- Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

- C.P.P.A.P. N° 636 D 73.